

Contribuez au projet de ...

L'EARL de la Faveille à Fromelles (59)

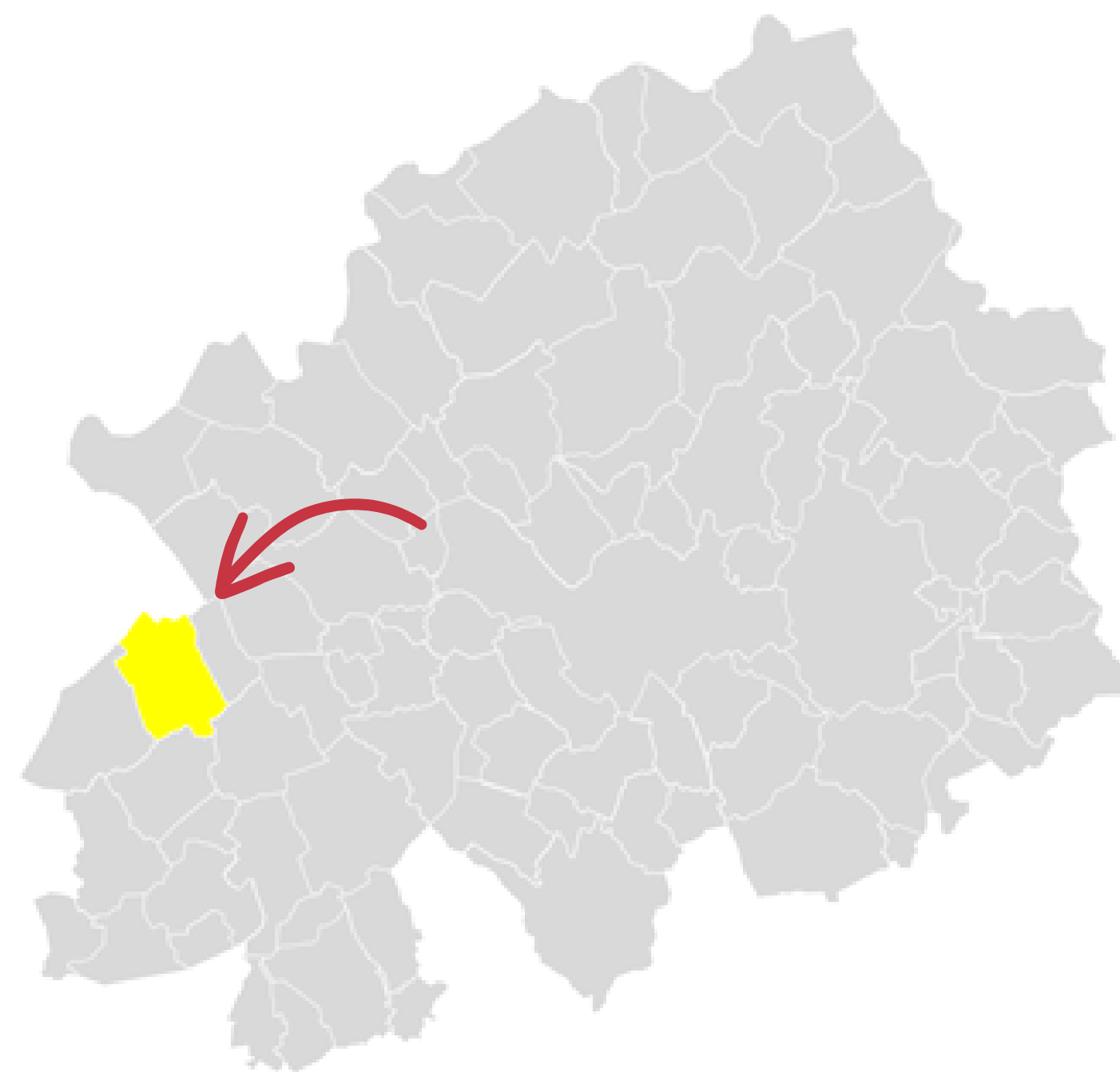
une exploitation familiale, ancrée sur son territoire

Soucieuse de pérenniser son activité, la ferme de la Faveille souhaite préserver le patrimoine agronomique de ses sols et développer un outil de travail respectueux de son environnement.

Son projet de labellisation bas carbone vise à répondre aux enjeux **d'adaptation** et **d'atténuation** du réchauffement climatique. Il a été initié en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2028.

L'EARL de la Faveille est située à 20min de Lille, sur la commune de **Fromelles**.

En plus de son activité en grandes cultures la ferme propose la vente directe de produits de saison à travers l'initiative **Saveur en Weppes**



Types de cultures:

- Blé, orge, maïs
- Lin fibre
- betterave sucrière
- Pomme de terre
- Carottes
- Pois de conserve

Types de leviers mobilisés

1. agriculture de conservation des sols

2. couverts et cultures intermédiaires

3. apport d'engrais organiques

4. introduction de légumineuses dans la rotation (pois)

Cobénéfices

- Augmentation du stockage carbone
- Réduction du risque d'érosion des sols
- Baisse de la consommation de carburant et des apports en phosphore
- Production d'énergie solaire

Partenaires du projet

ReSoil



Résultats

- **961 crédits carbone** potentiels au titre du label bas carbone sur 5 ans
- **Empreinte carbone** de l'exploitation améliorée de 63%



Adopté en 2021, le **Plan Climat de la Métropole européenne de Lille** (MEL) vise à atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050**.

Pour atteindre cet objectif, deux principaux leviers doivent être mobilisés : réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, mais aussi optimiser la **séquestration du carbone** dans les **sols agricoles** et la **biomasse**, qui représentent d'importants **puits de carbone naturels**.

Avec près de 43% de la surface du territoire dédiée à l'agriculture, la MEL dispose d'un important potentiel de séquestration. L'accompagnement de pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone dans les sols représente donc un levier d'action stratégique.



Le **label bas carbone** permet de **certifier des projets** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans différents secteurs (forêt, agriculture, bâtiment, etc.) et de les valoriser.

En matière d'agriculture, la labellisation concerne des pratiques d'agroforesterie, de réduction des engrais chimiques, de conservation des sols...

Un projet ne peut être labellisé que s'il est mis en œuvre **conformément à une méthode nationale, scientifiquement approuvée**.

La méthode choisie ici est la méthode "**Grandes Cultures**" qui valorise les pratiques agricoles favorables à la séquestration et au stockage du carbone dans les sols.

Un crédit carbone correspond à une tonne de CO2 évitée ou séquestrée grâce à un projet. En France, un agriculteur perçoit en moyenne entre 30 et 40 euros par crédit carbone. La MEL s'engage pour une juste rémunération des agriculteurs.



En complément des efforts de réduction de leur propre empreinte carbone (levier qui reste prioritaire), **les entreprises sont encouragées à contribuer à la séquestration durable de CO2** dans les puits de carbone.

Réalisée **localement**, cette contribution recouvre une dimension supplémentaire, **riche de sens** et de **retombées directes pour le territoire d'ancrage de l'entreprise**. L'impact local de cette action est plus tangible et permet une plus grande **transparence** en termes de suivi des émissions évitées et de l'impact sur le terrain. Pour les entreprises se sont des leviers pour s'assurer de son impact et pour mieux communiquer sur ses actions.

Les projets locaux d'agriculture régénératrice du label bas carbone offrent cette opportunité !

Comment passer à l'action ?

Vous êtes intéressés par ce projet ou souhaitez avoir plus d'informations ?

Contactez nous !

ffiems@lillemetropole.fr - 03 20 21 36 40